

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, je m'étonne d'entendre un député de l'autre côté dire que le budget était régressif, le budget présenté par l'ancien ministre des Finances, et prétendre que nous devrions adopter quelque chose de régressif.

Le député sait sans doute que les viticulteurs et l'industrie viticole ont présenté des instances qui sont actuellement à l'étude.

* * *

LES FINANCES

LA TAXE D'ACCISE—LA DISTINCTION ENTRE LES SPIRITUEUX DISTILLÉS ET LES VINS DOMESTIQUES

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, cette fois ma question s'adresse au ministre des Finances. Étant donné que son budget fausse la distinction établie depuis toujours entre les spiritueux distillés et les vins aux fins de la fiscalité, et qu'il en résulte en moyenne une augmentation de 6 p. 100 sur les spiritueux, de 29 p. 100 sur la bière, et de 185 p. 100 sur les vins canadiens, comment le ministre peut-il justifier cette excessive augmentation de taxe sur les vins canadiens?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, comme le ministre de l'Agriculture, je déplore que le député ait parlé en termes aussi violents de l'ancien ministre des Finances. Je conclus qu'il pose cette question aujourd'hui parce que l'ancien ministre n'est pas à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: Je rappelle au député qu'un des objectifs de la proposition était de faire disparaître ce qui était considéré comme des répercussions fiscales disproportionnées sur les spiritueux et les vins. Si le député examinait la teneur en alcool de ces diverses boissons, il comprendrait que nous avons tâché de les taxer plus équitablement. Néanmoins, comme d'autres députés, y compris celui de Lincoln, ont présenté des instances énergiques dans l'intérêt des viticulteurs, je me suis engagé à remettre ces propositions à l'étude pour juger du bien-fondé des griefs, et s'il sont justifiés, je déciderai s'il convient de prendre des mesures.

* * *

[Français]

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE DE L'AIDE POUR LES PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Et je n'ai évidemment pas à rappeler au ministre de l'Agriculture l'état sérieux de l'industrie de la pomme de terre dans l'Est du Canada, cependant, à moyen terme, le ministre peut-il dire à la Chambre s'il a obtenu un consensus auprès de ses collègues, les ministres de l'Agriculture des provinces, en vue de l'établis-

Questions orales

sement d'un office de commercialisation des pommes de terre pour l'Est du Canada, et à court terme, le ministre a-t-il l'intention d'annoncer bientôt un programme de soulagement pour l'industrie qui connaît cette année les plus bas prix de son histoire?

• (1500)

[Traduction]

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, comme je le signalais tantôt, la région de l'Est du Canada, c'est-à-dire l'Ontario, le Québec et les provinces Maritimes, a tenu des réunions ministérielles. Le Nouveau-Brunswick a pris certaines dispositions.

Le ministre de l'Agriculture du Nouveau-Brunswick a imposé un office de commercialisation aux producteurs de pommes de terre. J'ai reçu l'assurance de son homologue de l'Île-du-Prince-Édouard qu'il espère pouvoir faire de même. Les représentants de l'Ontario ont signalé qu'ils approuvaient la tenue d'audiences par le Conseil national de commercialisation des produits de ferme pour décider de ce qui devrait être fait. Les producteurs du Québec, du moins ceux dont j'ai entendu parler, y sont également favorables. Les députés du Québec qui m'ont fait des instances se sont également exprimés dans le même sens.

Je le répète, par suite d'un entretien avec le ministre de l'Agriculture du Québec à son bureau à Québec, j'ai cru comprendre qu'il était aussi en faveur du programme. J'ai eu l'impression cependant qu'il ne voulait pas prendre cette décision tout de suite car on pourrait le croire favorable au régime fédéral, et il ne veut pas se trouver dans cette situation actuellement.

* * *

LES FINANCES

L'IMPÔT SUR LES GAINS EN CAPITAL—LA POLITIQUE À L'ÉGARD DES AGRICULTEURS

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et ministre des Finances. A-t-il eu le temps d'étudier l'idée d'exempter une fois dans leur vie de l'impôt sur les gains en capital les agriculteurs admissibles?

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Oui, madame le Président, j'y ai songé et, comme le sait le député, j'ai l'intention de publier un document de travail sur toute la question des gains en capital et le député et moi-même aurons alors l'occasion d'étudier plus à fond les sujets de préoccupation comme celui qu'il a mentionné.

M. Taylor: Madame le Président, le vice-premier ministre et ministre des Finances a-t-il reçu des instances du ministre de l'Agriculture dans le sens de la promesse électorale qu'il avait faite de changer le jour d'évaluation du 31 décembre 1971 au 31 décembre 1974 et, dans l'affirmative, cela va-t-il se faire?